



Règlement d'ordre intérieur et présentation. MINGA asbl.

Table des matières.

1. Historique
2. But et objet
3. Minga asbl et La Finca SC
4. Organisation des Minga
5. Les membres Mingueras et Mingueros : engagement et responsabilité.
6. Consignes de sécurité et assurances.
7. Les activités pédagogiques.
8. Les évènements
9. Qui est qui, organigramme.

1. Historique

Les fondateurs de l'asbl Minga ont décidé de la nommer ainsi en hommage aux traditions andines qui consistent à réaliser un travail collectif à des fins sociales. C'est une coutume qui met en perspective l'individu que nous sommes au sein de sa communauté et plus particulièrement du bien-être de celle-ci.

En effet, depuis la création de la ferme maraîchère Bio La Finca, nos équipes ont régulièrement rencontré des personnes qui souhaitent soutenir le projet en leur offrant un « coup de pouce », très souvent au sein de la ferme et ses cultures. Le travail bénévole au sein d'une SPRL étant prohibé, nous avons dû décliner de nombreuses fois cette aide qui nous aurait bien soulagée à certains moments de l'année.

Dès lors, les équipes de La Finca ont entamé une profonde réflexion afin de concilier un besoin et une envie. Le besoin de soutenir les maraîchers/res dont le travail est lourd et peu rémunérateur et l'envie de citoyens d'offrir un peu de leur aide tout en partageant le quotidien de nos équipes.

Ainsi est née l'ASBL Minga !

2. But et Objet

La mission première de l'asbl Minga est de rapprocher l'homme de l'agriculture. En effet, depuis le début de notre activité agricole en 2012, nous avons pu constater combien les personnes étaient dans le besoin de renouer avec la terre. Connaître l'origine de ses aliments, revenir à une saisonnalité dans son alimentation, promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement mais qui soit aussi viable pour l'homme, etc. sont des questionnements que nous avons pu partager avec les clients de la Finca et tous ses sympathisants.

Créer davantage de liens entre les consommateurs et les agriculteurs permet de mettre en évidence l'interdépendance qu'il y a entre ces deux groupes. Conscients de l'importance de se comprendre et d'interagir ensemble, nous constatons que la sécurité alimentaire doit passer aussi par le développement d'une ceinture alimentaire locale et le soutien à des projets durables. Dans ce cas, l'asbl Minga pourrait être un levier de développement pour d'autres initiatives agricoles durables.

Au travers de ses activités, l'asbl a la volonté de promouvoir les circuits-courts nécessaires à la viabilité des petites fermes comme La Finca, et de ce fait, soutenir les petits producteurs.

Enfin, l'éducation et la sensibilisation, dès le plus jeune âge, quant aux enjeux des divers systèmes alimentaires font partie intégrante des différentes missions de l'asbl. Sans pour autant imposer une lecture unique, l'asbl désire proposer des grilles de lectures depuis différents points de vue dans le but d'enrichir la réflexion.

Sur base du cadre décrit ci-dessus, l'asbl Minga propose différentes activités dont les deux principales sont :

- *L'Animation de stages pour enfants et de visites pédagogiques orientés sur l'agriculture bio, l'alimentation, la nature et le développement durable en partenariat notamment avec La Coopérative La Finca SC.*
- *Organiser des mingas, chantiers bénévoles de 4h/mois proposés à ses membres dans le but de participer activement au développement de projets d'agriculture paysanne notamment au sein de La Coopérative La Finca SC.*

3. Minga asbl et La Finca SC

L'asbl MINGA a été créée en parallèle de la coopérative La Finca, au printemps 2020. Ses fondateurs ont souhaité créer cette structure sans but lucratif dans le but de pouvoir encadrer toutes les activités de soutien à l'agriculture durable que pourraient recevoir la coopérative La Finca ainsi que tout autre projet qui s'inscrit dans la même dynamique de durabilité.

En échange du soutien, lors des Mingas (chantier de 4h/bénévole), apporté par ses membres à la coopérative agricole La Finca, cette dernière octroie une ristourne sur les achats des membres de l'asbl au sein des deux épiceries participatives (voir point 4). De plus, en contrepartie de l'aide reçue par l'asbl et ses membres, la Finca permet l'accès à ses installations pour l'organisation des stages, visites pédagogiques et d'autres événements.

Ce sont donc deux structures indépendantes juridiquement mais qui s'échangent des services et du matériel afin que chacune puisse accomplir sa mission. Nous faisons donc cohabiter ces deux initiatives dans des lieux communs afin qu'elles puissent se renforcer mutuellement.

L'asbl MINGA n'est pas exclusivement liée à La Finca SC pour la réalisation de ses activités. Elle peut, de manière autonome, chercher et proposer des partenariats avec d'autres producteurs ou associations, inspirés de ceux établis avec la ferme de La Finca.

4. Organisation des Minga

Une des principales activités de l'asbl est d'organiser des mingas.

Qu'est ce qu'une minga ?

C'est un chantier de 4h de travail bénévole qui est organisé, en partenariat, avec les équipes de travailleurs des deux épiceries de la coopérative La Finca et les maraîchers au sein de la ferme. Ces chantiers peuvent donc être organisés sur 3 sites différents :

- * L'Épicerie participative La Finca de Wezembeek-Oppem
- * L'Épicerie participative La Finca de Woluwe-Saint-Pierre
- * La ferme maraîchère La Finca à Wezembeek-Oppem

Ce travail bénévole est considéré comme une aide « coup de pouce » pour les équipes de travailleurs fixes de la coopérative. Elle ne remplace pas la main d'œuvre salariée mais contribue au bon fonctionnement des activités de la coopérative en apportant une aide régulière dans l'accomplissement des tâches.

Qui peut participer à une minga ?

Les chantiers collectifs sont réservés exclusivement aux membres de l'asbl qui sont en ordre de cotisation annuelle et inscrits sur le site de l'ASBL. Nous encourageons fortement l'idée que ce soit toujours la même personne du ménage qui participe aux mingas afin de faciliter la prise de poste. La présence des enfants durant les minga n'est pas autorisée.

Age minimum : 18 ans

Remarque : Deux personnes d'un même foyer peuvent évidemment chacune prester une Minga si elles sont en ordre d'inscription et de cotisations !

Quelles peuvent être les tâches lors des minga ?

Les tâches varient en fonction du moment où vous venez prester votre Minga et les besoins nécessaires à ce moment

Dans les épiceries :

- Nettoyage et entretien (magasin, stock, cuisine, etc.)
- Vérification des bons de livraisons
- Remplissage des rayons avec la marchandise
- Découpe de fromages et mise en portion des plats du service traiteur
- Service à la clientèle au comptoir traiteur et à la caisse

Dans les champs :

- Entretien des cultures
- Nettoyage des légumes
- Plantation et récolte des légumes

N.B. : les tâches vont évoluer au fil des Mingas et de l'expérience de chacun.

Comment s'inscrire à une minga ?

1. Consultez la page de l'asbl sur www.asblminga.org

- i. Vous n'êtes pas encore membre de l'asbl ?

Enregistrez-vous via l'onglet « *log in* » situé en haut à droite du site > Suivez les instructions pour les « Nouveaux membres ». Une fois vos coordonnées complétées, vous recevrez un email automatique avec les informations bancaires pour le versement de la cotisation annuelle. Votre adhésion ne sera validée qu'à partir du moment où votre cotisation est payée sur le compte de l'asbl.

- ii. Vous êtes déjà membre de l'asbl ? Connectez-vous via l'onglet « *log in* » situé en haut à droite de la page web et accédez à votre compte.

2. A partir de votre compte de membre, vous avez accès aux calendriers avec toutes les mingas proposées par les équipes de la Finca. Vous pouvez alors facilement vous inscrire à l'une d'elles.

Remarque : Il n'est pas possible de changer les tranches horaires des mingas. Celles-ci sont proposées en fonction des besoins et de l'organisation des équipes de la coopérative La Finca.

3. Un email automatique de confirmation vous sera envoyé avec votre détail d'inscription.

Remarque :

Annulation : Il est possible d'annuler, via son compte personnel, sa participation à une minga au maximum 1 semaine à l'avance. Dans le cas où ce délai ne pourrait être respecté, merci de nous contacter via contact@asblminga.org.

Rappel : Un email automatique de rappel vous sera envoyé 24h avant votre minga

Vos avantages ?

Lorsque vous participez à une minga, vous soutenez directement les équipes de la coopérative dans ses activités pour le développement d'un modèle agricole, basé sur le circuit-court, et durable pour l'homme et l'environnement. C'est pourquoi, la coopérative vous octroie une réduction de -25% sur vos achats alimentaires, hors boissons alcoolisées, durant le mois suivant votre minga, au sein de nos deux épiceries coopératives. La ristourne est aussi valable sur les abonnements aux paniers Bio et le service traiteur proposé au sein des épiceries. L'abonnement annuelle d'auto-cueillette (CSA), les stages, les cueillettes sur le champ et le restaurant L'Auberge des Maïeurs by La Finca ne sont pas inclus.

Concrètement, après votre 1^{ère} Minga de 4 heures, vous recevrez une carte de membre de l'asbl qui sera active pendant 1 mois et vous donnera droit à la ristourne de 25% sur cette période. Après un mois, celle-ci ne sera plus active et il vous faudra participer à une nouvelle minga pour la réactiver et continuer à bénéficier de cet avantage. Si un membre désire participer à plusieurs mingas par mois, la validité de la carte sera chaque fois repoussée à la date de la dernière minga + 30 jours.

Par exemple, une personne réalise une Minga le 12 février. Sa carte de membre sera valable jusqu'au 12 mars. Si elle fait une minga supplémentaire le 25 février, la validité de sa carte sera repoussée au 25 mars. Une fois la validité de la carte passée, il faudra participer à une autre minga pour activer à nouveau la carte de réduction.

Nous insistons sur le fait que l'avantage de -25% est uniquement valable sur les achats pour le petit noyau familial habitant sous le même toit. **Le cas des colocations** : un noyer familial = 4 personnes → si coloco de 12 = 3 mingueros actifs.

L'Organe d'Administration se réserve le droit de mettre fin à cet avantage si un membre de l'asbl ne respecte pas cette condition.

Enfin, cet avantage octroyé par la coopérative La Finca doit être considéré comme une relation win-win entre le producteur et le consommateur. Elle contribue à la construction d'une économie plus solidaire entre les hommes/femmes. Au travers des liens tissés durant les mingas, du partage entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire, nous accédons à une meilleure compréhension de nos systèmes et nous contribuons à la construction d'un monde plus solidaire.

Engagement et responsabilité.

Les mingueros et mingueras s'engagent à venir en soutien pendant 4 heures aux équipes en place.

AVANT votre Minga :

Toutes les communications email arriveront sur votre mail depuis l'adresse contact@asblminga.org. Merci de vérifier que cette adresse email soit bien reprise dans vos correspondants réguliers afin que les emails n'arrivent pas dans vos spams.

Vous pouvez, à tout moment, vérifier votre inscription à une Minga en consultant, via votre « log in » sur le site www.asblminga.org, vos engagements (la date, l'heure, et le lieu de rendez-vous).

Préparez votre matériel personnel : vu les circonstances, merci de vous munir de votre propre masque, gourde/bouteille d'eau, crème solaire, etc.

Être en tenue adéquate pour le travail à réaliser (surtout en extérieur).

Être libre et sans autre engagement pendant les 4 heures de la Minga.

Avoir prévenu par téléphone à l'avance de son empêchement ou de son retard si nécessaire :

Pour le champ : Simon 0493.41.68.59

Epicerie WSP : 02.850.59.32

Epicerie Wezembeek Oppem : 02/256.30.56

PENDANT votre Minga :

Nous insistons sur la ponctualité de chacun. Arriver 5min en avance, permet à l'équipe de La Finca et au minguero/a de se mettre en condition de travail (prise de connaissance des vestiaires, se mettre en tablier, etc.).

Vous faites partie de l'équipe, donc nous comptons sur vous pour les 4 heures pour lesquelles vous vous êtes inscrits. La Minga sera validée une fois les 4 heures accomplies.

N'hésitez pas à poser vos questions si les instructions ne sont pas comprises.

Les Mingas sont organisées de sorte que les tâches attribuées aux minguero/a ne demandent pas de compétences spécifiques. Faites de votre mieux et surtout demandez de l'aide si cela ne vous semble pas clair au niveau des instructions.

Nous travaillons en équipe mixte (travailleurs et minguero/a). Chacun veillera à communiquer avec ses partenaires de manière polie et courtoise afin de contribuer à une ambiance positive au sein des équipes.

Chacun, minguero/a et travailleur, veillera à contribuer à une bonne ambiance de travail

Les Mingas se déroulent au sein d'entreprises commerciales où le service client doit être exemplaire. Chaque membre des équipes veillera à adopter une attitude polie, ouverte et accueillante avec les clients dans les épiceries ou sur le champ.

Être précautionneux avec le matériel utilisé.

Se comporter prudemment et être responsable.

Pour les mingas en épicerie, nous vous demandons de ne pas faire vos courses pendant la Minga.

APRES la Minga :

Ne pas hésiter à donner son avis et son ressenti aux personnes responsables des mingas et/ou par email à contact@asblminga.org.

N'hésitez pas à parler des problèmes survenus lors des mingas.

Aidez-nous à communiquer sur les participations aux Mingas au sein de votre entourage

Vous êtes de véritables ambassadeurs du projet, aidez-nous à recruter de nouveaux membres/

Et surtout, n'oubliez pas de vous réinscrire !

Consignes de sécurité et assurances

Lors des Mingas, les bénévoles se trouvent sous la responsabilité des équipes en place. Ces dernières comptent sur une attitude de bon père de famille de la part de la minguero/a.

Une condition à la participation aux Mingas est la mise en ordre de la cotisation annuelle. Chaque membre de l'asbl est tenu de payer 25€/an (année civile) afin d'être assuré au sein des différentes mingas et couvrir les frais administratifs liés à la gestion de l'asbl.

Remarque : Etant donné que la cotisation est valable par année civile, les personnes se faisant membre lors du dernier trimestre d'une année doivent payer une cotisation annuelle qui sera valable jusqu'à la fin de l'année en cours et l'année suivante.

Dommmage à lui-même

Dommmage à un autre

Dommmage au matériel

4. Les activités pédagogiques

Les stages et visites de classes seront désormais assurées par MINGA asbl. L'asbl engagera le personnel nécessaire, sera en ordre d'autorisation et d'assurances. Les stages et activités pédagogiques seront payées sur le compte de MINGA. Une location des équipements de La Finca SC sera établie en fonction de la nature des activités.

Minga asbl pourra développer encore ses activités pédagogiques (diversifier l'offre et augmenter la capacité) en accord avec La Finca.

5. Les évènements

Minga asbl pourra en accord et en partenariat avec la Finca organiser des évènements conjointement avec La Finca comme les portes ouvertes sur le potager, des apéros dans le parc de l'Auberge des Maïeurs, etc.

Ces évènements permettront de faire rayonner l'asbl et de porter ses valeurs et son but.

6. Organisation de l'Asbl Minga.

Cette partie fait référence aux statuts de l'Asbl. Merci de s'en référer directement.

Assemblée Générale = tous les membres de l'asbl MINGA. Tenue au minimum une fois par an. Durant le premier trimestre.

Fondateurs = Sarah Potvin, Audrey Vokaer, Simon Vanderveken et Jérémy Verhelst

Organe d'administration = Audrey Vokaer, Simon Vanderveken, Jérémy Verhelst, Marine de Lacheisserie, Agnese Rossi.

Au niveau de la gestion interne :

Audrey Vokaer: Responsable stages et activité pédagogique.

Marine de Lacheisserie : Responsable épicerie WO.

Agnese Rossi : Responsable épicerie WSP

Jérémy Verhelst : Administration

Sarah Potvin : Coup de main général

Simon Vanderveken : Organisation des Mingas sur le champ à Wezembeek Oppem